

« Eau, besoin vital et Justice Globale »

Actes du 2^e colloque interdisciplinaire

organisé par le W4W

le 20 mars 2012

au Musée d'histoire des sciences de Genève



CU
CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE
DE SUISSE OCCIDENTALE
Ecole Doctorale en Théologie

W4W
Workshop for Water
ETHICS



« Eau, besoin vital et Justice Globale »

Actes du 2^e colloque interdisciplinaire
organisé par le W4W, le 20 mars 2012
au Musée d'histoire des sciences de Genève

Les actes de l'édition 2011 se trouvent à l'adresse suivante :
http://www.ville-ge.ch/mhs/anima_2011_eau.php

Table des matières

| | |
|---|----|
| W4W (Workshop for Water Ethics)..... | 5 |
| Intention éthique et pluridisciplinaire du colloque (Evelyne Fiechter-Widemann) | 7 |
| 1^e partie | |
| Eau, besoin vital et Justice Globale : perspective éthique (Evelyne Fiechter-Widemann)..... | 9 |
| Eau, besoin vital et justice globale : perspective juridique (Laurence Boisson de Chazournes)..... | 11 |
| Eau, besoin vital et Justice Globale : perspective économique. Right to Food and Right to Water: Même défi ? (Christian Häberli)..... | 13 |
| Water, vital need and Global Justice : theological perspective. Valuing Water: Theology, Ethics and Catholic Social Teaching (Christiana Z. Peppard) | 15 |
| Discussion du matin | 17 |
| Quelques photos | 19 |
| 2^e partie | |
| La gouvernance de l'eau à la lumière du 6 ^e forum mondial de l'eau (Aline Baillat)..... | 23 |
| L'eau potable à Genève (Stéphan Ramseier) | 25 |
| Droit à l'eau : Quelles solutions ? Avec quels acteurs ? (Emmanuel de Lutzel)..... | 27 |
| Swiss Fresh Water SA, d'un projet à la réalité (Renaud de Watteville)..... | 29 |
| Eau, besoin vital et Justice Globale : la quête du « juste prix » (Paul H. Dembinski) | 31 |
| Résumé de l'intervention de SAR Prince El Hassan bin Talal de Jordanie | 33 |
| Discussion générale | 35 |
| Liste des participants..... | 37 |

Membres du groupe W4W



Dr en écophysiologie à la Faculté des Sciences d'Orsay (Paris-Sud), **Annie BALET** a travaillé sur des problèmes environnementaux, puis enseigné la biologie au niveau secondaire. Elle a collaboré à la rédaction d'un ouvrage de pharmacopée qui facilitera le dialogue entre médecine traditionnelle africaine et scientifique, dans l'objectif de promouvoir un meilleur accès au soins de santé.



Benoît GIRARDIN est actuellement recteur du PIASS au Rwanda et professeur d'éthique politique à l'institut universitaire Geneva School of Diplomacy and International Relations. Au profit d'une longue expérience internationale, il a été responsable de la coopération suisse au développement au Cameroun, au Pakistan et en Roumanie, puis en charge de l'évaluation et enfin ambassadeur à Madagascar. Initialement, il a obtenu en 1977 un doctorat en théologie de l'Université de Genève.



Evelynne FIECHTER-WIDEMANN, titulaire d'un Master de la New York University, est actuellement avocate-conseil de sociétés de droit civil, médiatrice FSA et doctorante à la Faculté de Théologie de Genève. Elle a été membre suppléante d'une commission judiciaire du Tribunal administratif (CRUNI) et enseignante de droit suisse et international au Collège de Genève. Elle a été membre des Conseils de Fondation de l'EPER (Entraide protestante) et du Musée International de la Réforme.



Après ses études à l'Université de Genève, **Laurence-Isaline STAHL GRETSCH** pratique durant quinze ans son métier d'archéologue spécialisée en préhistoire, tant dans le canton du Jura (travaux liés à la construction de l'autoroute Transjurane) qu'à l'Université de Genève. Sa thèse en sciences soutenue, elle est engagée au Musée d'histoire des sciences de Genève dont elle est la responsable depuis sept ans. Le musée a organisé en 2009 une exposition « Genève à la force de l'eau ».



Après l'obtention d'un Master d'ingénieur civil à l'EPF Zürich, **Christoph STUCKI** s'est d'abord spécialisé dans l'analyse du comportement des matériaux à l'EMPA, avant de rejoindre un bureau d'ingénieurs à Lausanne. Il a ensuite développé à l'EPFL un modèle de planification de réseaux de chemin de fer. Dès 1980, il a été directeur général des Transports publics genevois. Il est aujourd'hui président de la communauté tarifaire transfrontalière Unireso du bassin franco-valdo-genevois.



Gary VACHICOURAS, docteur en théologie, a fait ses études à la Holy Cross Greek Orthodox School of Theology (Brookline, Ma.), à l'Université de Paris – Sorbonne (IV) et à l'Université d'Athènes. Il a été chargé de cours auprès du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique à Chambésy-Genève et a été directeur exécutif de la Fondation pour la recherche et le dialogue interreligieux et interculturels. La sécurité humaine fait l'objet de son engagement dans l'éducation supérieure, notamment par l'enseignement, la recherche novatrice et le dialogue entre les gouvernements.



Après une formation de pilote d'avion professionnel IFR, **Renaud DE WATTEVILLE** voyage et crée la société d'événement Swiss Mate. Pendant plus de vingt ans, il gère des projets pour différentes entreprises, en Suisse et à l'étranger. En 2008 il fonde Swiss Fresh Water SA qui développe un système de dessalement low cost et décentralisé, notamment destiné aux populations à bas revenu. C'est l'occasion pour lui de mettre son expérience à disposition d'un projet industriel ayant un fort impact humain.

W4W (Workshop for Water Ethics)

Le **W4W** est une plateforme interdisciplinaire, apolitique et citoyenne, réunissant des personnalités du monde théologique, éthique, politique, scientifique, économique et juridique, qui se sentent concernés par les enjeux de l'eau dans un monde globalisé.

L'eau, ressource naturelle longtemps considérée comme un bien libre, voit son statut modifié en raison de la prise de conscience de sa plus grande rareté d'une part, mais aussi et surtout de son utilisation abusive (pollution, gaspillage, notamment agricole).

En effet, cette ressource est de plus en plus menacée, tant en raison de la demande croissante des populations, de l'agriculture et de l'industrie que du changement climatique.

Pour répondre à cette demande et pour éviter la « guerre de l'eau », ou désamorcer des conflits relatifs à l'eau, il convient que le secteur public, en partenariat avec le secteur privé et le secteur associatif, mette en place les conditions idoines pour une gestion équitable autant que durable de cette ressource.

Il s'est fixé les objectifs suivants :

1. Thématiser et expliciter la dimension éthique, essentielle pour l'identification et la mise en œuvre de solutions, relatives à la gestion équitable et durable de l'eau dans un monde globalisé ;
2. Contribuer, par une réflexion originale, à influencer la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire n° 3 et n° 7 ;
3. Prendre en compte l'interdisciplinarité de ces solutions ;
4. Etablir, dans une approche pluraliste et œcuménique, des contacts avec des groupes de réflexion éthique déjà existants, comme par exemple : l'IRSE, Globe-thics.net, l'Institut for Business Ethics, ainsi que de tels groupes à l'étranger ;
5. Associer à ses travaux des acteurs influents du secteur privé, des chercheurs et des étudiants des Universités, ainsi que des associations citoyennes ;
6. Mettre sur pied des colloques sur le thème des enjeux éthiques de l'eau dans un monde globalisé, communiquer des informations ciblées aux décideurs et acteurs influents, et participer à des échanges de réflexions en réseau et sur quelques blogs.

Intervenants

Pour les membres du W4W, se référer à la p. 4



Laurence Boisson de Chazournes est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Conseiller principal au dép. jur. de la Banque Mondiale (1995-99), elle collabore avec diverses autres organisations internationales, est expert dans le domaine du règlement des différends (CIJ, OMC et investissements) et auteur de nombreuses publications traitant notamment de droit international de l'environnement et gestion des eaux.



Christian Häberli est chercheur et enseignant au World Trade Institute sur l'interface entre les politiques commerciales, agricoles et de développement, enjeux qui sont l'objet de ses publications et conférences, au WTI et par le monde, portant sur la sécurité alimentaire à partir de la perspective du commerce et de l'investissement, intégrant une perspective de droit humain. Sa carrière professionnelle au BIT et au gouvernement suisse l'amènera notamment à présider le comité de l'OMC sur l'agriculture et à y être panelliste dans une quinzaine de cas de règlement des différends.



Christiana Z. Peppard is Assistant Professor of Theology & Science in the Department of Theology at Fordham University, Lincoln Center campus. Her current research and book projects focus on valuing fresh water in an era of economic globalization, the value of water and the Catholic imagination and divergences and convergences in the concept of nature through scientific, theological, environmental, and ethical lenses.



Aline Bailat a un PhD en Relations Internationales de l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève (2008). Dans sa thèse, « International Trade in Water Rights », elle analyse les conséquences de la reconnaissance de l'eau comme un bien économique sur la gestion des cours d'eau internationaux (IWA publishing, 2010). Elle a travaillé pour le Global Policy Forum à New York, à l'IHEID et pour l'Institut Kurt Bösch de Sion. Depuis janvier 2012, elle est chercheur à WaterLex.



Stéphane Ramseier Gentile Dr ès sciences, actuel conseiller scientifique du « Pôle Environnement » à SIG pour les domaines des eaux potables, des eaux usées et de la valorisation des déchets. Il a officié ou participe encore en tant que membre de diverses commissions nationales ou internationales: CIPEL, SSIGE, IWA. Il a également été le représentant suisse à l'EUREAU et a collaboré avec l'AWBR.



Emmanuel de Lutzel est responsable microfinance du Groupe BNP Paribas. Depuis 2007, il a développé un portefeuille de microfinance pour la banque, dans 8 pays avec 17 institutions de microfinance, pour un montant de 50M € et un impact de 350 000 micro-entrepreneurs. Il a contribué à façonner un nouveau cadre réglementaire en France et en Europe pour les fonds de microfinance.



Paul H. Dembinski, economist and political scientist by education, after studies in Poland, Switzerland, Cameroon and UK, is Professor at the University of Fribourg (international Competition and Strategy). He is initiator and Executive Director of the Observatoire de la Finance promoting ethical concern in the financial sector, and editor of « Finance & Common Good ».



Après des études à HEC Paris et un poste de conseiller chez Arthur Andersen, **François Dermange** a entrepris des études de théologie, d'abord à Paris, puis à Genève. Il obtient un doctorat sur l'éthique commerciale avant d'être nommé professeur ordinaire d'éthique à la Faculté de Théologie de Genève, dont il a été le doyen de 2005 à 2009.



A pluralist, believing in consensus and respect for the other, **HRH Prince El Hassan bin Talal of Jordan**, believes in societies in which all peoples can live, work and function in freedom and with dignity. This goal has been the moving force behind his interest and involvement in humanitarian and interfaith issues, with particular stress on the human dimension of conflicts.

Eau, besoin vital et Justice Globale

Intention éthique et pluridisciplinaire du colloque

Le groupe W4W a souhaité poursuivre la réflexion de son colloque de 2011 portant sur « l'eau, comme ressource vitale capricieuse » par une réflexion éthique et interdisciplinaire, mettant en point de mire la personne humaine aux prises avec la justice mondialisée ou Justice Globale dans le contexte d'un besoin vital : l'eau.

C'est ainsi qu'après l'explicitation de trois valeurs ou d'« universels », comme la « Règle d'Or », la « dignité humaine » et les « capacités », nous avons successivement, dans une première partie donné la place aux perspectives juridique, théologique et économique par le biais des interventions de Mesdames et Monsieur les Professeurs Laurence Boisson de Chazournes, Christiana Peppard et Christian Haeberli.

Après un débat nourri et mené avec sagacité et fermeté par l'a. Ambassadeur Benoît Girardin, la deuxième partie du colloque a permis de découvrir la réalité du terrain, avec les nombreux exemples donnés par Emmanuel de Lutzel puis illustrés avec Renaud de Watteville par la réalisation concrète d'un projet au Sénégal. Le rôle d'ONG, comme WaterLex, les SIG à Genève et le monde des finances a trouvé en Madame et Messieurs Aline Baillat, Stéphane Ramseier et Prof. Paul Dembinski les représentants engagés pour la cause de l'eau et la communication de sa complexité au 21^e siècle. En point d'orgue, c'est le message de SAR le Prince El Hassan bin Talal de Jordanie qui a, en moins de dix minutes, pu de façon percutante résumer toute la problématique des enjeux de l'eau, notamment dans le monde arabe, avec son slogan anglais percutant : « W.I.S.E. ». Sans le savoir, il faisait écho à l'envoi de Dr Christiana Peppard à la fin de son exposé, invitant à suivre six principes de sagesse suggérés par l'enseignement social catholique.

Le public s'était déplacé nombreux pour écouter les diverses contributions. Composé de personnalités, de doctorants, de jeunes et d'amis dont je vous laisse découvrir les noms en annexe, il a exprimé un grand intérêt aux diverses contributions en enrichissant le débat de questions pertinentes.

A toutes et à tous j'exprime mes sincères remerciements pour le temps investi, sans oublier les encouragements et le soutien de mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur François Dermange, de la Faculté autonome de Théologie de Genève, et ceux du groupe W4W, dont tous les membres, et encore ma fille Gwendoline, ont non seulement participé à la préparation du colloque, mais aussi assuré la logistique de la journée du 20 mars 2012. Sont

également vivement remerciés Madame Laurence-Isaline Stahl-Gretsch qui a gracieusement mis en page les actes du colloque, les a complétés, en duo avec Monsieur Christoph Stucki, par un résumé des débats du matin et de l'après-midi, ainsi que Mme Dora Nicolopoulos pour son efficace relecture.

Vont également mes vifs remerciements à ceux qui ont permis sa réalisation, à savoir la CUSO et l'IRSE, ainsi qu'à ceux qui ont offert le magnifique cadre du colloque, soit Madame Laurence-Isaline Stahl Gretsch et le personnel du Musée d'Histoire des Sciences de Genève. Et comment la partie technique (projection des powerpoint et photos) aurait-elle pu fonctionner sans Monsieur Gary Vachicouras et son assistant, Monsieur Panagiotis Adamantiadis, qui a filmé tout le colloque avec une patience à toute épreuve ? A eux aussi va toute ma gratitude.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le 3^e colloque de 2013 sur le thème de la « responsabilité », si central pour fonder une véritable éthique de l'eau.

Evelyne Fiechter-Widemann

Eau, besoin vital et Justice Globale : perspective éthique

Evelyne Fiechter-Widemann

Avocate et fondatrice du W4W

Introduction

Tentons l'articulation éthique de deux concepts, celui d'eau comme besoin vital et celui de Justice Globale.

C'est une tautologie de dire que si les besoins quotidiens en eau sont insatisfaits, un cortège de crises est au rendez-vous : les crises alimentaires ou sociales, l'insécurité, la guerre, la famine, voire la mort. Or, la menace, d'après les experts, est réelle.

En effet, une inégalité entre les êtres humains pour l'accès à l'eau est attestée et reconnue. Les sources onusiennes parlent d'un milliard de personnes sans accès à l'eau potable et de 2.6 milliards d'individus sans assainissement. Une personne sur deux a un robinet à la maison.

Cette inégalité s'aggrave même chaque année et a des causes multiples. J'en citerai une seule ici, le régime politique. Il est aisé de constater que les pays démocratiques comme les Etats-Unis et l'Australie ont de meilleurs outils pour lutter contre la pénurie ou l'excès d'eau que des pays dits vulnérables, comme certains pays d'Afrique ou d'Asie.

La communauté internationale a, en l'an 2000, fixé les objectifs du millénaire (ODM) contre la pauvreté et pour l'eau. Toutefois leur mise en application reste problématique.

Faut-il baisser les bras ou explorer une autre voie, celle de la sagesse pratique, d'une éthique qui pourrait guider l'homme du 21^e siècle dans le contexte des enjeux si complexes de l'eau ?

Choisissons cette approche qui vise à honorer le soi, l'autre proche et l'autre lointain pour faire la part belle à l'altérité, exigence qui s'impose ici à mon avis.

Dans la visée d'une justice que je postule comme globale pour l'eau comme besoin vital, c'est à l'aune de ce critère d'altérité que seront analysées trois valeurs : la Règle d'Or, la dignité humaine et les « capacités ».

La Règle d'Or, comme fondement d'une justice comme sollicitude

La « Golden Rule » des pasteurs anglais du 16^e siècle correspondait à la règle que Jésus avait placée au cœur du Sermon sur la Montagne (Mt 7) ou sur la Plaine (Lc 6) : « Ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le aussi de même pour eux ».

A première vue, la maxime traduit une justice comme égalité ou réciprocité entre les deux partenaires en pré-

sence, l'agent et le patient, soit celui qui agit et celui qui subit. Cette équivalence fait penser à la loi du Talion, « œil pour œil, dent pour dent ».

Paul Ricoeur propose une réinterprétation de la Règle d'Or pour éviter une dérive d'ordre utilitariste : « je donne pour que tu me donnes ». Grâce au prisme de l'amour, la formule devient désintéressée : « je donne parce qu'il m'a été donné ».

Ainsi le philosophe français met-il en avant la générosité et le don, voire l'empathie, qui engage à se mettre à la place d'autrui. D'une certaine façon, la Règle d'Or recèle alors une obligation, l'agent devenant le débiteur du patient. C'est d'ailleurs ce qu'illustre merveilleusement la parabole du Bon Samaritain (Mt 10 : 30-35).

Dans le contexte de l'eau comme besoin vital, la maxime peut inviter à ne pas rester indifférent, voire à chercher comment agir à l'égard du milliard d'individus qui peine à se procurer quotidiennement les vingt-cinq litres d'eau pour sa survie. Ou, plus encore, elle peut inviter à se sentir débiteur à l'égard des générations futures.

En résumé, si la Règle d'Or exige la justice, elle exige aussi, si nous nous mettons vraiment à la place de l'autre, des gestes de sollicitude : « faites du bien, et prêtez sans rien espérer en retour » (Luc 6, 35).

Citons encore Ricoeur qui plaide pour « l'incorporation tenace, pas à pas dans tous nos codes d'un degré supplémentaire de compassion et de générosité ».

Même si la tâche reste « difficile et interminable », c'est notre responsabilité de l'entreprendre pour reconnaître à l'homme sa dignité.

La « dignité humaine » comme fondement d'une justice comme égalité

Point de justice sans souci de la personne humaine, et même sans une « valeur (...) idéalisée de l'être humain »¹.

Le concept de dignité humaine, évoqué par les prophètes bibliques a été formulé pour la première fois à la Renaissance par Pic de la Mirandole. Il a ensuite été défendu avec vigueur par Kant, pour qui tout individu doit être traité pareillement du seul fait de son appartenance au groupe humain. L'égalité devenait un critère de justice.

1 Bioy Xavier. *La dignité : questions de principes*, in Justice, éthique et dignité. Textes réunis par Simone Gaboriau et Hélène Pauliat, Editions Pullim, Limoges 2006, p. 59, citant Mourgeon Jacques.

La « dignité humaine » a donc subi de nombreux avatars avant d'entrer comme valeur phare dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, ses rédacteurs vivant encore sous le choc des horreurs de la Seconde Guerre Mondiale. Leur intention était de protéger l'homme contre l'arbitraire de l'Etat.

L'eau ayant obtenu le statut de droit humain en 2010 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le concept de dignité humaine s'est vu réactualisé pour prendre en compte non seulement des droits et des libertés, comme la liberté de conscience, mais la vie concrète, celle d'une vie décente : boire à sa soif et jouir d'une bonne hygiène.

Mais comment fixer les contours d'une vie digne ? peut-on admettre que les Américains consomment mille litres d'eau par jour alors que d'autres disposent à peine du minimum de base de vingt-cinq litres quotidiens ? ou alors le concept de « dignité humaine » doit-il être contextualisé, au grand dam d'une justice trouvant en lui un critère d'égalité ?

Cherchons à dépasser l'impasse par une troisième valeur, celle des « capacités ».

Les « capacités » comme fondement d'une justice comme liberté

Le concept de « capacités » a été introduit il y a quelques années par Amartya Sen, prix Nobel d'économie 1998.

Il permet de considérer que deux individus ayant la même ressource, appelée « liberté formelle », n'auront pas la même « liberté réelle » de la convertir en bien-être ou en action. Une personne invalide, par exemple, pourra faire beaucoup moins qu'une personne valide : elle devra dépenser plus pour une mobilité équivalente.

Dans le domaine de l'eau potable, cette approche nouvelle de la liberté me paraît pertinente, comme l'illustre l'exemple d'un village en Afrique sub-saharienne. Sensibilisés à la problématique de l'eau, les membres de l'assemblée villageoise se décident à vendre quelques pièces de bétail pour acheter des pompes à eau. Ce choix stratégique entraîne une « capacité » nouvelle pour les femmes qui habituellement devaient chercher l'eau à plusieurs kilomètres de leurs cases. Du temps est ainsi libéré pour d'autres occupations, comme par exemple consacrer plus de temps à l'éducation des enfants ou encore entamer une formation permettant de trouver un emploi.

On le voit, les « capacités » ont deux caractéristiques essentielles, celle de convertir un savoir-faire ou un revenu en un accomplissement (mode de fonctionnement, comme éduquer les enfants dans l'exemple ci-dessus ou un revenu). Par ailleurs l'approche des « capacités »

s'intéresse directement à l'être humain, notamment en l'impliquant personnellement dans la problématique de l'accès à l'eau, lui donnant la possibilité, de façon autonome, de fixer ses priorités.

Conclusion

Vaut-il mieux mettre l'accent sur la sollicitude, sur l'égalité ou sur la liberté pour tenter de répondre le mieux à la perplexité des enjeux de l'eau douce et potable aujourd'hui ? A mon avis ces trois concepts phares sont incontournables, mais ne doivent pas diviser. Si l'égalité a été privilégiée dans la doctrine des droits de l'homme à la suite des atrocités de la Seconde guerre mondiale, il faudrait ouvrir la discussion avec des penseurs de l'Orient, comme Amartya Sen, qui semblent privilégier la liberté. Entre deux, et avec Paul Ricoeur, il me paraît indispensable de redonner la place à la sollicitude et à l'amour, notamment par le biais de la Règle d'Or.

On pourrait ainsi jeter les bases d'une Justice Globale digne de ce nom. C'est du moins l'approche prudentielle que je propose pour une nouvelle éthique de l'eau, comme besoin vital.

Eau, besoin vital et justice globale : perspective juridique

Professeure L. Boisson de Chazournes

Plateforme pour le droit international de l'eau douce (<http://www.unige.ch/droit/eau/index.html>)

Tant l'Assemblée générale des Nations Unies que le Conseil des droits de l'Homme ont appelé en 2010 à la nécessité de reconnaître et protéger le droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Quoique les motivations ayant conduit à l'adoption de chacune des résolutions puissent différer, l'objectif proclamé est celui de la réalisation d'un accès à l'eau potable pour tout être humain, ainsi qu'à un système d'assainissement.

L'adoption de ces résolutions par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme a lancé un signal politique fort quant à l'importance accordée à ce droit. Quelques instruments internationaux reconnaissent certaines de ses composantes juridiques. D'autres le font de manière implicite. Ainsi en est-il du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels dont le Commentaire sur le droit à l'eau fait découler ce dernier du droit à une vie décente. Les résolutions onusiennes précédemment évoquées ont permis de dresser un état des lieux politique de la situation, en contribuant à l'autonomisation de ce droit sur l'agenda international. Les Travaux du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme du Conseil des droits de l'homme permettent d'en affiner le contenu, ainsi que de faire apparaître au grand jour la responsabilité béante de la Communauté internationale en matière d'assainissement et les inégalités qui prévalent.

La promotion du droit à l'eau en droit international des droits de l'homme contribue à forger un discours égalitaire en matière d'accès à l'eau. Les Etats sont interpellés dans leur responsabilité de satisfaire à cet objectif. Ils ont l'obligation de respecter ce droit et de s'assurer que les entités non étatiques soumises à leur juridiction ou sous leur contrôle le respectent. Les entités privées et publiques en charge de la distribution de l'eau sont, de ce fait, soumises aux prescriptions de ce droit, et plus particulièrement à l'exigence que les services attenants soient fournis à tous dans des conditions sociales et juridiques décentes.

Les conditions d'accessibilité, de qualité, de disponibilité et de coût abordable comptent parmi les conditions de réalisation de ce droit. La quantité d'eau nécessaire pour tout individu pour satisfaire à ses usages personnels doit être suffisante. Elle doit être de qualité apte à ne pas mettre en danger la santé du bénéficiaire et les moyens d'approvisionnement doivent être accessibles. Les installations nécessaires à la réalisation de ce droit et la fourniture du service ne doivent pas engendrer de

coûts prohibitifs. Le coût doit en effet être raisonnable eu égard aux moyens des populations concernées.

Les Etats ont l'obligation d'assurer cet accès à l'eau pour tous, sans laisser de côté des groupes marginalisés pour des raisons sociales, économiques ou culturelles. La réalisation de ce droit doit en effet satisfaire aux exigences du principe d'égalité et de non-discrimination. Celui-ci demande que la réalisation du droit à l'eau se fasse à l'aide de stratégies pro-actives visant la satisfaction des droits des populations désavantagées et vulnérables. En cela, la promotion du droit à l'eau complète l'un des objectifs du Millénaire, celui relatif à l'eau et à l'assainissement, en requérant une approche de non-discrimination dans la satisfaction de cet objectif.

A l'échelon international, les politiques de développement, d'assistance et de coopération ne peuvent être détachées de ces aspirations. Le nonaccès à l'eau et à l'assainissement est souvent lié à des questions de pauvreté, et d'organisation sociale et politique. La promotion de la règle de droit en matière d'assistance publique au développement devrait guider les activités normatives, institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement. En ce sens, la satisfaction des objectifs du Millénaire bénéficie de la promotion des droits de l'homme et ces derniers profitent de l'impulsion donnée par l'Assemblée générale en 2000 pour satisfaire aux objectifs à atteindre en 2015.

Les droits de l'homme sont porteurs de justice, à l'échelon national et international. Ils doivent inspirer les actions nationales et internationales en ce domaine et constituer des paramètres d'évaluation de leur bien-fondé. Les législations nationales applicables aux opérateurs publics et privés doivent être conformes à ces standards, notamment pour ce qui est de l'accès pour tous à l'eau, y compris pour les personnes les plus vulnérables. Au plan international, au-delà d'actions de coopération et d'assistance, les organisations internationales contribuent, au travers de leurs diverses activités, à raffermir le contenu du droit à l'eau et à l'assainissement, au moyen de l'adoption de normes de qualité, en assurant la protection des écosystèmes aquatiques essentiels en tant que source d'eau et en s'assurant que les activités opérationnelles n'entravent pas la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

Eau, besoin vital et Justice Globale : perspective économique Right to Food and Right to Water: Même défi ?

Christian Häberli, PhD, Senior Research Fellow, NCCR Trade Regulation World Trade Institute (WTI),

My research at the WTI focuses on trade and investment rules relevant for food security. Together with you I would like to explore the parallels between the regulations applicable to the Right to Food and the Right to Water which both have been enshrined in national and international human rights law.

In a chapter for a book on poverty and trade, entitled « God, the WTO and Hunger », I show the fragmentation existing between human rights and economic treaty law. I start with an analysis of three monotheistic religions, Judaism, the Christian religion, and Islam. All originated between the large river systems of Mesopotamia and Egypt, in a region forever focused on access to water, and where hunger was a well-known phenomenon and cause for migration and exodus.

The common element in all three theologies is the notion of distributive justice. Not in a simple sense of charity but as an inherent obligation for all members of the compact, of the ecclesia, or of the Dar al Islam: almsgiving for Jews and Christians, or zakat based on the Islamic law sharia is an obligation beyond charity, directly derived from God's love for the people and his commandment to love one's neighbour.

Interestingly, the world's very first constitutions (Ukraine 1710, Preussisches Landrecht 1794) recognise social rights and obligations on precisely the same premises. This then goes on until today, with the new Constitution of Kenya recognising the Right to Food, or the Constitution of Cambodia recognising traditional, communal land rights including access to water.

In the UN system, in respect of poverty and hunger, we now have the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR) which entered into force in 1976 and which finds its roots in the 1948 Universal Declaration of Human Rights. Article 11/2 reads as follows:

« The States Parties to the present Covenant, recognizing the fundamental right of everyone to be free from hunger, shall take, individually and through international co-operation, the measures, including specific programmes, which are needed to improve methods of production, conservation and distribution of food [in order] to ensure an equitable distribution of world food supplies in relation to need¹ ».

¹ Adopted by UN General Assembly resolution 2200A (XXI) of 16 December 1966; entry into force 3 January 1976 (emphasis added).

Professor Boisson de Chazourne has just shown us the corresponding UN treaty law for water. Is it the same? At least on the face of it, yes. But let us first look at how these noble goals and words translate into international economic law.

I will address, first, the rules for trade and, secondly, for investment applying to hunger and food and then return to water. I think you will easily see how close we are to water, and where the differences lie.

For trade, I will start with the WTO.

The objective of the WTO Agreement on Agriculture (AoA), according to its preamble, is 'to establish a fair and market-oriented agricultural trading system', where 'commitments under the reform programme should be made in an equitable way among all Members, having regard to non-trade concerns, including food security and the need to protect the environment.' The Doha Round negotiating mandate has the same objectives (Häberli 2012).

For the first time in history world agricultural trade is now regulated in basically three disciplines (the so-called « pillars » of the AoA): (i) all production support measures with a price support effect are limited, (ii) historic amounts and volumes of export subsidies have been reduced and new ones are prohibited, and (iii) all border protection measures must now consist in tariffs only; these tariffs were somewhat reduced and can no longer be freely increased.

The problem now is, while both export and domestic subsidies were (somewhat) reduced, other competition-distorting instruments remain largely unregulated, in particular international food aid, export credits, state trading in exports and export restrictions. These policy instruments have an obvious bearing on the famous 'level-playing field' by which an optimal level of global food security could be achieved. When the food crisis occurred, many commodity markets were shut off, without developing countries being able to buy their food import requirements on the world market. Rich countries did not face such problems. By reducing their applied import tariffs they were able to import food and feed at affordable prices and without hurting their own producers.

For investment, the dichotomy between human rights and economic law is even bigger. Distributive justice seems to be even more remote here than for trade rules. WTO offers no investment disciplines in a food security context. The relevant, mostly bilateral investment treaties protect

even investors who violate human rights and environmental norms and who can benefit from the over-protection and under-regulation provided for in these agreements. This is a shocking case of rules fragmentation, because neither the home nor the host governments can have an interest in so-called « land grab » investment projects. A valid argument could perhaps be made here in favour of « public interest » protection under these treaties.

Overall it appears that present international trade and investment rules are ill-suited to address food trade issues which have a negative impact at the national and household levels. These shortcomings can be said to violate the right to food laid down in human rights treaties. What is clear, however, is that we are in presence of a job half-done – and one, for that matter, which even the results envisaged in the now dead Doha Round negotiations would not really have improved ! Actually, some significant loopholes could be getting even bigger, impairing both global and national food security especially in times of high food prices.

A way forward

Possible trade and development-related solutions would ideally be forthcoming in a package of coordinated measures. I see four such measures which together would fulfil the obligation of the international community laid down in the human rights treaties.

1. Poor developing countries must retain policy space for at least temporary protection of fragile agricultural producers. Regional trade agreements may in any case leave them eventually with few options in terms of effective border protection.
2. The absence of new disciplines in export restrictions and export competition, including especially food aid, are the most blatant threats to food security. These problems must be addressed in the WTO. As a minimum, the November 2011 G20 decision to exempt food aid supplies from export restrictions should have been made mandatory without delay.
3. International finance institutions need to review their investment policies and lending priorities, including for their research and development programmes.
4. The same goes for the bilateral investment treaties, at least in respect of agricultural land acquisitions in vulnerable countries.

In conclusion, and to open the discussion, let me ask you what all this means for water?

The main parallel, I believe, is the fragmentation between what I call the over-protection and under-regulation of FDI in food and water. Economic law allows « to do harm », something which human rights provisions explicitly forbid. John Ruggie, the Special Representative of the UN Se-

cretary-General on business and human rights and transnational corporations (TNC) and other business enterprises, developed a tripartite framework on business and human rights including (i) the state's duty to protect, (ii) the TNC's *responsibility to respect*, and (iii) *appropriate remedies* for human rights violations². He pointed out that one social norm «has acquired near-universal recognition by all stakeholders, namely the corporate responsibility to respect human rights, or, put simply, not to infringe on the rights of others ».

The main difference, as I see it, is that an even greater share of responsibility and « distributive justice » than for food lies at the national level. Food which is traded across borders much more than water – and as you know it even includes impressive amounts of « virtual water » (e.g. coffee from Ethiopia contains 150 litres for a cup: an issue of access, and allocation). On the other hand the question of water allocation, including for irrigation, is at the national level. This works more or less well everywhere. The teachings of the Old Testament have been mentioned. As the lawyers here know it has also been the object of numerous Roman Law provisions, and of disputes throughout the Middle Age.

Today, it is an especially burning issue in so-called weak states.

Water never flowed freely and it flows even less free in times of globalisation and in situations of extreme poverty where water prices are highest³ !

WTO and other trade agreements have improved the opportunities for efficient agricultural producers. But they have not even addressed the Right to Water. And there are no commitments under the Services part of market access negotiations (GATS).

This is where I think research and policy at the national and international levels is most urgently needed. The international human rights obligations all of our governments have subscribed to in New York must guide this search for solutions. All stakeholders must join this inter-rogation. We all must contribute here.

² See <http://www.business-humanrights.org/SpecialRepPortal/Home> (accessed 5 January 2012).

³ A very recent and very shocking report says more Indians have a cell phone than access to a latrine. An even more shocking fact is not that the citizens of Israel use more water than the Swiss, but that they have four times more than the Palestinians in the same area.

Water, vital need and Global Justice : theological perspective Valuing Water: Theology, Ethics and Catholic Social Teaching

Christiana Z. Peppard, Ph.D. Assistant Professor of Theology & Science Fordham University, New York, New York

What is water?

This basic question is a foundation of today's colloquium. We can conjure many senses of fresh water: H₂O, for example, or commercialized bottles of water; the meteorological images of hurricane or rain; a little girl playing in puddles with an umbrella; a mother, bent over a dirty stream, collecting water for her family while carrying her young child on her back.

Water is full of relationships. Water means many things. Water mediates many things.

Recently, water has been in the news:

- It was announced that one part of Millennium Development Goal 7c — « to reduce by half the number of people without access to safe water and sanitation » — had been achieved ahead of schedule. There are important critiques of this statement, including the fact that this statistic includes industrialized nations, for example, and primarily urban but not rural areas; and the « achievement » does not mean that water and sanitation have been universally achieved! (Or, in the timely words of the Catholic Church's Pontifical Council for Justice and Peace, « it should be kept in mind that the figures regarding such access usually put forth in international venues do not reflect the complexity of the phenomenon. The geographic distribution of the people still in need of adequate access to water makes the solution to the problems even more difficult. »)
- The 6th World Water Forum (WWF) occurred from March 12-17, 2012, in Marseilles, France, with the theme of « solutions ».
- The Alternative World Water Forum (FAME) also occurred in Marseilles as a protest against the corporate governance models emphasized in the WWF, with the motto, « l'eau, source de vie, pas de profit ! » (<http://www.fame2012.org/fr/>).

Among these discourses, there is always the question of justice: for humanity, for the environment, for the present and for the future. This is not merely a question of water's importance for us today, or next week, or next year. This question is the question, our question, today and for the coming century. And it is extremely complex: This question will be the most complex question that our world has yet discovered.

Why? Because water is, precisely, a vital need. In my research, I argue that water is morally significant because it is *sine qua non* and *sui generis*, and simultaneously universal and contextual.

- *Sine qua non*: Fresh water has played a role — and continues to play a role — in the evolution of life on earth. It is a baseline requirement (i.e., *sine qua non*) for human, societal, and ecosystem existence. The availability of fresh water undergirds every kind of human activity, from bodily existence to agriculture and industry.
- *Sui generis*: Fresh water is non-substitutable. There is no replacement that can be found for fresh water.

These two features — *sine qua non* and *sui generis* — are universally true. But they are also contextually mediated. That is, the availability of fresh water is shaped by many factors, ranging from geography and hydrography to technology, social status, culture, gender, infrastructure and political economy. These variables matter. In fact, they prevent us from identifying any easy, universal approaches to the problem of fresh water. Put simply: there is no « one size fits all » solution.

How ought we to approach the question of « l'eau, besoin vital et justice globale » in such a situation? I suggest one theological and ethical approach from « Catholic social teaching ». Of course, I know that we are in Geneva, home of John Calvin! In addition, I know that the Catholic Church has its problems. But, in this instance, there are also very important theological and ethical contributions to consider.

Every third year beginning in 2003, the Pontifical Council for Justice and Peace has issued a letter to the World Water Forum. (The most recent one was released in March 2012 at the start of the WWF in Marseilles.) Together, these four letters indicate the significance of water from a Catholic perspective. I would like to highlight six important principles in these letters.

1. Integral Development

The aim of development efforts should not be only economic. Development must encompass the whole person, in all her aspects. This includes her bodily well-being; her economic opportunities; her environment; her spiritual well-being; her social and political opportunities; her educational opportunities.

2. Goods of Creation Meant for the Benefit of All

Fresh water is a “good of creation” that is meant for the benefit of all. This means that it must be shared equitably around the world, and it must be preserved for future generations. By extension fresh water cannot be treated primarily or exclusively as a commodity; it cannot be controlled for the benefit of a few at the expense of many.

3. Preferential Option for the Poor

People living in poverty are the first to suffer when fresh water becomes expensive or unavailable. For this reason, there is a “preferential option for the poor,” which requires us to make sure that the least among us are provided with sufficient, clean fresh water.

4. Human Right to Water

Access to clean, fresh water is a fundamental human right. It is even a “right to life” issue in the view of the Catholic Church. Therefore, fresh water should be considered a public good, over any possible designation as an economic good. (The Catholic Church staunchly supports the Right to Water and Sanitation codified by the U.N. General Assembly in 2010.) But the private sector has its role to play¹.

5. Ambiguity of Technology

Human innovation is important. However, technology will not save us from fresh water crises. Technological innovation is one aspect of possible solutions to fresh water problems. It must always be used prudently, in the service of an ethical vision of justice in access to fresh water.

6. Culture of Water

We must realize how vital water is, for every aspect of life. We must adopt a “culture of water” that recognizes this.

What is water ? What is the value of water ? How do we understand « justice » in light of fresh water as a vital need — one that is sine qua non and sui generis, universal and contextual ? I suggest that there is wisdom in these principles drawn from Catholic social teaching, and we would do well to take them seriously in an era of economic globalization.

¹ Etant entendu que l'autorité publique conserve la fonction normative et de contrôle (...), l'autorité doit – à travers une législation *ad hoc* – garantir que l'eau conserve sa destination universelle, « en accordant une attention particulière aux secteurs les plus vulnérables de la société. Les acteurs privés ont un rôle essentiel dans la réalisation du développement et dans la gestion de différentes ressources naturelles ; aussi ne doivent-ils pas être exclus a priori. (...) des services de distribution de l'eau qui soient conformes aux exigences du bien commun. »

Discussions du matin

Résumées par L.-I. Stahl Gretsch, membre du W4W

Intervention de **F. Dermange** en deux points :

- La question de la justice globale par rapport à la justice universelle: les enjeux de l'eau remettent en cause 1648 et la souveraineté des Etats, les justices nationales et internationales étant basées sur des choses différentes.
- La différenciation des usages de l'eau (agricole, potable, assainissement, etc.), s'agit-il toujours de la même eau et donc des mêmes droits ?

Ce à quoi surenchérit une personne de la salle en parlant du devoir de responsabilité des Etats vis-à-vis des citoyens. Intervention complétée par une remarque sur la différence entre un Etat garant des droits et l'ultralibéralisme qui attende à la souveraineté des Etats.

E. Fiechter-Widemann revient sur la question des usages de l'eau :

Quand l'eau est un besoin vital, il correspond à un droit humain et l'Etat doit donc assurer le minimum à chacun. Quand il s'agit d'autres usages, par exemple de luxe, l'eau devient un bien économique et ne correspond plus à un droit humain.

L. Boisson de Chazournes ajoute, à propos des usages de l'eau, que l'éthique dépasse la question de l'offre et la demande, et doit s'intéresser par exemple à la question de la protection de la biodiversité des zones humides (sursaut récent) qui amène à l'aspect de développement durable. Il faut donc, à la suite de J. Attali, repenser la gouvernance internationale, car il y a beaucoup d'inefficacité, pour garantir la justice et permettre à chacun d'avoir accès à l'eau.

Le libéralisme conditionne l'exercice de la souveraineté des Etats. La façon de gérer l'eau n'est pas satisfaisante. Il y a une très forte résistance des Etats à penser ces questions dans un cadre universel. La politique penche pour les approches régionales et de bassin (p. ex le fleuve Mékong).

Il faut une réflexion générale sur le cycle de l'eau (les sources d'eau sont liées les unes aux autres) et il n'y pas les instruments juridiques pour gérer ceci.

Ch. Häberli apporte des éléments sur le rapport entre la consommation et le développement durable. Si la Suisse est le château d'eau de l'Europe, elle importe une grande quantité de fourrage et de viande. Selon l'OMC, ce serait

donc donnant-donnant et aurait un impact sur la souveraineté.

Avons-nous des biens publics et si oui lesquels ? A charge alors de l'Etat de les protéger. Selon le modèle de Nestlé, le minimum est gratuit et le reste devient un bien marchand. Mais que penser de la dégradation des nappes phréatiques (due notamment à la surconsommation) et de l'accaparement de cours d'eau internationaux ?

E. de Luzel rappelle que le point primordial est l'évacuation des eaux usées – génératrices de pollution bactériologique – à laquelle 2.5 milliards d'humains n'ont pas accès.

Question de **M. Zwahlen** sur la notion géostratégique de l'eau : quelle est l'attitude des grandes puissances qui monopolisent l'eau à fin nationale ? Quelles réactions aux résolutions nationales (p. ex. la Chine et le Mékong ou le Soudan et le Nil) ? L'eau est devenue géostratégique.

L. Boisson de Chazournes répond que la question des eaux usées est fondamentale et correspond à un énorme problème qui doit être réglé en premier.

La logique des droits de l'homme se centre sur l'individu (l'eau qu'il lui faut pour vivre). Comment coordonner la gestion des cours d'eau et les droits humains ? Le point de rencontre se situe dans le fait que 40% de la population mondiale vit près de ces cours d'eau.

Les Etats sont donc responsables de ce qu'ils font de l'eau qu'ils ont à disposition vis-à-vis de leur population et vis-à-vis des populations voisines. Il s'agit d'un grand chantier émergent. Il y a des tentatives de mettre en place des règles, mais pas encore de règles assez spécifiques.

M. Veuthey souligne la vulnérabilité de notre accès à l'eau, très dépendant de l'électricité (sans l'une, pas l'autre).

Ce à quoi répond **Ch. Häberli** : Il en va de même pour l'électricité, l'eau et le pétrole. Personne n'est d'accord de les céder spontanément, il faut mettre en place des règles. La libéralisation des services autour de l'eau permet de réduire les gaspillages. Les pays n'ont pas lancé l'OMS là dessus, alors qu'il y a un bien commun à en retirer.

C. von Gunten intervient en deux points :

- le rôle de nature religieuse pour une meilleure intégration des questions éthiques dans les forums
- le concept de « capabilities », pour une adaptation collective face au changement.

E. de Luzel souligne la distance entre le principe et la réalité, p. ex. dans la question de la préférence pour les pauvres (qui dans la réalité payent l'eau 5 à 10 fois plus cher que les riches).

Ce à quoi renchérit **M. Zwahlen** en se demandant pourquoi l'Eglise catholique n'utilise pas ses propres règles pour blâmer.

Ch. Peppard répond qu'il y a une ligne de base : que chacun ait accès à l'eau à un coût acceptable (maximum 10% du revenu). Et s'il n'y a pas de revenu ? elle cite Marc Twain « L'eau remonte vers les riches ». La valeur de l'eau n'est pas qu'économique. Des questions politiques et économiques dépassent l'individu.

E. Fiechter-Wiedemann indique que les « capabilities » ne concernent pas que les individus, mais les collectivités. Les communautés doivent prendre conscience de la valeur de l'eau. Quand l'une en a conscience, elle trouve son propre chemin pour y faire face et trouver des solutions qui lui soient adaptées.

B. Girardin provoque en demandant si on ne souffrirait pas d'un défaut de marché et donne l'exemple de quartiers riches qui ont été équipés avec l'argent public et quand les pauvres réclament le même traitement, on leur répond que c'est le marché qui doit répondre à leur demande...

M.-L. Sturm demande si le marché est le meilleur principe pour gérer la distribution de l'eau (avec p. ex. 20 litres garantis, puis les autres litres payants). Que penser des pays qui vendent, pour survivre, des droits de pollution ? L'eau doit-elle être un bien de profit ?

F. Dermange revient sur la position de l'Eglise catholique qui ne veut pas quantifier. Il y a un droit à la survie, mais y a-t-il aussi un droit au développement ? Les gens ont droit à la vie et à se développer économiquement.

L. Boisson de Chazournes remarque que seules à peu près 7% des concessions d'eau mondiales sont privées, le reste est le fait d'entités publiques. Il faut donc se concentrer sur les responsabilités régaliennes de l'Etat et bien mettre en exergue la balance des droits et des responsabilités.

Ch. Haerberli revient sur la question de marché. Il s'agit de choix de société (on peut choisir la pollution). Il faut distinguer un bien public (ce que l'économie ne peut pas fournir) d'un bien privé, avec lequel on peut faire du profit.

Le problème vient des abus et lorsqu'on déclare l'un pour l'autre. Pour laisser la gestion de l'eau en mains privées, il faut donc imaginer des concessions responsables, assorties de conditions et limitées dans le temps.

Il revient sur le droit au développement et distingue le droit individuel du droit collectif, qui n'existe pas actuellement (et relève plus de la charité). Pour le mettre en place, on pourrait imaginer un impôt mondial de péréquation ou mettre l'aide au développement aux enchères...

Ch. Peppard parle de la forme des institutions financières internationales, comme l'OMC, et leur vision très protectionniste. Par ailleurs, elle rappelle que c'est le profit qui conduit le système économique. Quel profit ? Qui met les limites quand on parle de l'eau ?

V. Ruffy se demande si les entreprises privées gèrent l'eau aussi bien que les collectivités publiques et donne des exemples en France et Grande-Bretagne où la gestion de l'eau a été réétatisée. S'il y a profit, à qui doit-il être reversé, aux utilisateurs ou aux actionnaires ? par ailleurs, qui garde la mémoire des services qui ont mis en place le réseau d'eau ?

Ch. Haerberli répond que le passage aux entreprises privées n'est pas pertinent pour les pays qui auraient le choix, mais l'est plus pour ceux qui ne l'ont pas et qui devraient passer par des appels d'offre.

Quelques photos...



Intervenants : Ch. Peppard, Ch. Haerberli et L. Boisson de Chazournes



Premier rang centre :
J. Zwahlen, J. Barras, A. Petit-
pierre, G. Petitpierre, F. Dorsaz, F.
Dermange, L. Boisson de
Chazournes





Au centre : A.-M. Pavalache et Christian Haerberli



L. Boisson de Chazournes et B. Girardin



C. Sommaruga, G. et A. Petitpierre



De gauche à droite : E. Fiechter, N. Georges, L. El Bachiri, V. Evola, R. de Watteville, F. Schwab

La gouvernance de l'eau à la lumière du 6^e forum mondial de l'eau

Aline Baillat, PhD, WaterLex

La 6^e édition du forum mondial de l'eau s'est tenue à Marseille du 12 au 17 mars 2012. Pour la première fois de son histoire, le forum s'est véritablement ouvert aux organisations de la société civile et celles-ci étaient représentées dans la plupart des panels. WaterLex, ONG internationale créée en 2010 pour promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau en adoptant une approche basée sur les droits de l'homme, a pu participer au forum à la fois dans la phase de préparation et lors des sessions. Lors de notre intervention au « Workshop for Water » en mars 2012, après avoir rappelé les origines du Forum Mondial de l'Eau et discuté la légitimité de ce dernier comme instance de gouvernance mondiale, nous avons souligné l'avancée majeure que représente l'ouverture à la société civile (et ses différentes voies d'accès), puis tenté d'en tirer un premier bilan.

Créé en 1996, le Conseil mondial de l'eau (CME) est une ONG accréditée au Conseil Economique et Social de l'ONU. Il est composé de 300 entités, représentant 60 pays et réparties au sein du CME en 5 collèges : les organisations intergouvernementales ; les gouvernements et les autorités gouvernementales ; les entreprises et les établissements privés ; les organisations de la société civile et les associations d'utilisateurs de l'eau ; les associations professionnelles et les institutions académiques. Présidé par Monsieur Loïc Fauchon, président également du Groupe des Eaux de Marseille (filiale de Veolia pour moitié et filiale de Suez pour l'autre), le Conseil Mondial de l'Eau, basé à Marseille, relève d'une initiative privée. Tous les trois ans depuis 1997, il organise le Forum Mondial de l'Eau.

La participation de la société civile au forum fut une grande nouveauté. Elle s'est faite par trois voies d'accès : processus politique (commentaires du draft de la déclaration ministérielle, support au « Blue Group ») ; processus des sessions thématiques (collecte de bonnes pratiques notamment pour l'organisation des sessions de la Cible 1 : « garantir l'accès à l'eau pour tous » et des sessions sous le thème « Bonne gouvernance ») ; processus de la société civile : sessions organisées entièrement par la société civile : messages de l'Effet Papillon (exposés et développés lors de deux sessions sur la gouvernance de l'eau basée sur une approche « droits de l'homme »).

Le forum avait pour ambition d'être le « forum des solutions ». Aujourd'hui, les 1500 initiatives-solutions sont présentées et accessibles sur le site internet de la « pla-

teforme des solutions ». Cette plateforme des solutions répertorie surtout des réalisations techniques qui risquent malheureusement de ne pas être facilement reproductibles et applicables à une plus grande échelle sans l'adoption de normes juridiques contraignantes (ce qui dépasse le cadre du forum). Par ailleurs, la déclaration ministérielle, en omettant de se référer à différents instruments juridiques internationaux tels que la Convention des Nations Unies de 1997 ou le cadre d'action de Hyogo, manque de s'inscrire dans un cadre juridique international. Ce qui illustre d'ailleurs clairement la nécessité d'une institution ou d'un mécanisme permettant une approche intersectorielle de la gouvernance de l'eau à l'échelle internationale. Les questions de gouvernance de l'eau pourraient être décidées de manière plus légitime – et surtout plus contraignante – au sein d'une nouvelle Organisation Mondiale de l'Environnement qui ferait pendant à l'OMC. Un tel sujet devrait être discuté lors du prochain Sommet Mondial pour le Développement Durable à Rio+20.

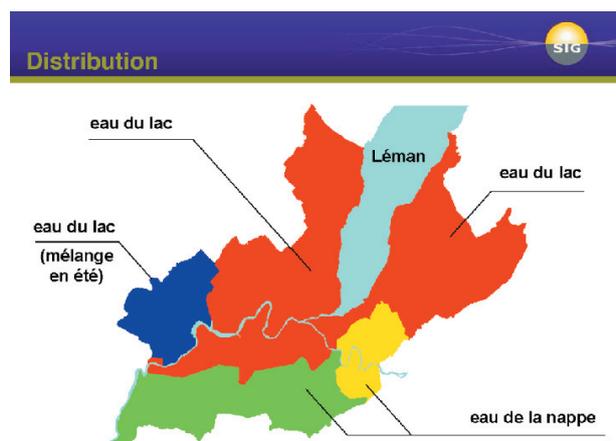
L'eau potable à Genève

Résumé de la présentation Power Point

Dr Stéphan Ramseier, Conseiller scientifique, SIG Pôle Environnement

Mission du distributeur d'eau

Elle consiste à approvisionner en eau potable¹ la population et l'économie du canton de Genève en quantité suffisante, à une pression adéquate, d'une qualité irréprochable et à un prix raisonnable² tout en respectant l'environnement.



Pour atteindre cet objectif, SIG dispose de deux ressources : le lac Léman qui fournit 80 % de l'eau distribuée ainsi que la nappe profonde pour les 20 % restants. Si cette dernière ne nécessite pas de traitement du fait d'une excellente qualité d'eau de l'aquifère, en revanche, l'eau du Léman, de par son contact direct avec l'environnement extérieur (activités humaines, climatologie) impose une filière de traitement complexe pour la production d'une eau potable qui respecte pleinement et en tout temps les exigences sévères de la législation.

Traitement complexe

Cette filière de traitement consiste à se débarrasser dans l'ordre : des matières grossières (dites en suspension) par filtration sur des lits de sable et d'éliminer par la même occasion les substances colloïdales plus fines en réalisant leur agrégation

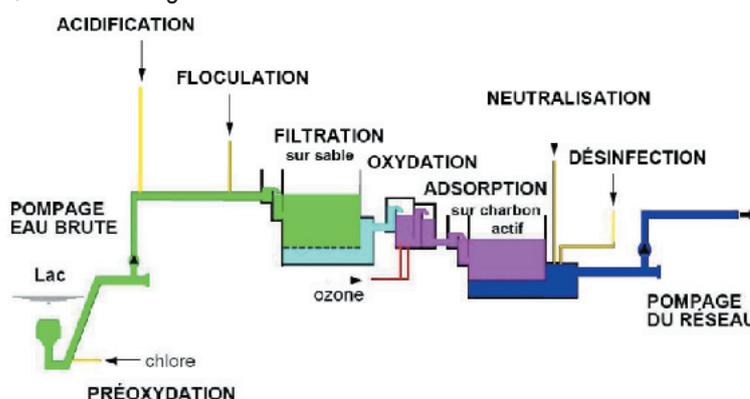
(coagulation) en éléments plus gros au moyen de sels floculants.

Un traitement au moyen d'ozone (sorte d'oxygène activé) permet ensuite de désinfecter l'eau en profondeur en éradiquant les pathogènes (bactéries, virus); cette opération inactive également (par oxydation) les substances indésirables dissoutes.

L'étape suivante permet de retrancher de l'eau - par le phénomène d'adsorption - toutes substances étrangères dissoutes (polluants, matières organiques diverses) par percolation au travers de lits de charbons actifs. Enfin, un désinfectant est ajouté afin de garantir une qualité optimale de l'eau jusqu'aux robinets des consommateurs.

Patrimoine inestimable pour les générations futures

La quantité d'eau à disposition dans le Léman peut paraître « inépuisable ». Toutefois, si l'on ramène proportionnellement les dimensions du lac (longueur 75 km) à celle d'une baignoire conventionnelle (1.5 m), il apparaît alors que la profondeur moyenne de l'eau dans ladite baignoire lémanique ne serait que de 3 mm (150 m x 1.5/75'000) et de 6 mm à son point le plus profond ! Dès lors, on peut reconsidérer le lac plutôt comme une flaque d'eau que comme une gigantesque baignoire... Cette représentation virtuelle accroît d'autant la valeur de notre ressource et devrait nous responsabiliser davantage quant à la conservation de ce patrimoine inestimable pour les générations futures.



1 Ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale : Art. 2 : « Par eau potable, on entend l'eau qui, à l'état naturel ou après traitement, convient à la consommation, à la cuisson d'aliments, à la préparation de mets et au nettoyage d'objets entrant en contact avec les denrées alimentaires ». Art. 3 : « L'eau potable doit être salubre sur les plans microbiologique, chimique et physique ».

2 Le prix total moyen par jour et par habitant à Genève en 2012 est de l'ordre de CHF 3.50 ; celui-ci se compose d'une prime mensuelle de débit à laquelle il faut ajouter la consommation au m³, la taxe d'épuration et les TVA qui y sont liées.

Droit à l'eau : Quelles solutions ? Avec quels acteurs ?

Emmanuel de Lutzel, responsable microfinance du Groupe BNP Paribas, s'exprimant à titre personnel

Introduction

Quel peut être l'apport d'un banquier spécialiste de microfinance dans ce colloque interdisciplinaire sur l'accès à l'eau dans le monde ? D'une part, ce domaine est proche de la microfinance dans la mesure où il concerne les 4 Mrd de personnes pauvres dans le monde qui vivent aujourd'hui à la Base de la Pyramide (BoP en anglais). D'autre part, le financement de l'accès à l'eau est une condition préalable pour rendre ce droit effectif.

N'étant ni juriste, ni éthicien, ni spécialiste de l'eau, je m'appuierai beaucoup sur le rapport de la société de conseil Hystra de décembre 2011. Ce rapport, conjointement réalisé par un consortium formé de Veolia, Suez, l'Agence Française de Développement, Aqua for All (secteur hollandais de l'eau) et la Fondation du Fonds d'investissement britannique Children Investment Fund, et s'appuyant sur un rapport initial de l'Agence Suisse de Développement, estime qu'un investissement de 6 Mrd USD permettrait de toucher un milliard de personnes sur les deux milliards qui n'ont pas accès à l'eau potable, et de réduire la mortalité due à l'eau polluée de l'ordre de 300 000 décès par an. Ce montant de 6 Mrd est relativement modeste puisqu'un tiers seulement nécessitera des subventions ou dons, soit moins de 2% du budget annuel de l'aide publique au développement. Les 4 Mrd restants devront être financés par des prêts ou des investissements en fonds propres.

Après une analyse des différentes solutions techniques existantes, nous évoquerons les principaux acteurs de changement qui peuvent être moteurs pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau.

Un éventail de solutions techniques

Il n'existe pas une solution mais un éventail de solutions techniques permettant aux 2 Mrd de pauvres au bas de la pyramide d'accéder à l'eau potable. Les solutions sont variables selon la qualité de l'eau brute, et de la densité de population. Il existe des solutions innovantes tant du domaine macro (du domaine des infrastructures) que du domaine micro (niveau du village ou du ménage).

- Systèmes de pompage : Pour 570-650 Mrd de personnes vivant dans des zones rurales, avec des faibles degrés de pollution, ces systèmes sont parmi les solutions les plus efficaces d'un point de vue économique, mais cela suppose la mise en place de services pérennes de maintenance. En effet, plus du tiers des 800 000 pompes installées en Afrique ne sont plus en

état de fonctionner. Le coût de l'investissement est de 30 à 40 000 USD pour un système de pompage.

- Filtres et comprimés : Pour 740-830 Mrd de personnes vivant en zones rurales où l'eau est moyennement polluée, des filtres domestiques ou bouteilles/comprimés à base de chlore sont adaptés. Les filtres de base coûtent de 20 à 40 USD pour des équipements d'une durée de vie de 2 ans en moyenne. Deux facteurs essentiels de succès : l'éducation des populations sur l'importance du traitement de l'eau de boisson pour la santé, et l'existence d'un réseau de distribution des produits. On peut capitaliser sur les expériences d'Unilever en Inde, et d'ONG en Afrique et en Asie.
- Mini-usines : Pour 44-52 Mrd de personnes vivant en zones urbaines ou péri urbaines, les mini-usines de traitement (communément appelées les kiosques à eau) utilisant souvent la technologie de l'osmose inverse, fournissent de l'eau en vrac au kiosque ou en bouteille à domicile. L'investissement pour une mini usine coûte environ 3000 USD. Plusieurs expériences prometteuses sont en cours en Inde du type social business (Naandi, Sarvajal).
- Mini-réseaux : Pour 410-480 Mrd de personnes vivant en zones urbaines ou périurbaines actuellement non desservies par les services d'eau publics, des solutions de petits réseaux décentralisés (gérés par des entrepreneurs locaux) peuvent desservir jusqu'à 500 000 personnes pour un investissement de l'ordre de 8-10 Mrd USD. Exemples de Balibago ou IWA-DCO aux Philippines.
- Réseaux publics urbains : l'extension et l'amélioration du réseau d'eau public est également une alternative pour ces mêmes populations vivant en zone urbaine. Des succès existent dans ce sens, à la fois par des opérateurs publics et privés (investissements de l'ordre de plusieurs centaines de millions USD). Ces développements font souvent appel à des subventions croisées (les zones riches sont souvent surtaxées permettant d'investir et de couvrir les zones de bidonvilles). Exemples de Veolia au Maroc ou de Suez environnement à Jakarta.

Quels acteurs ?

Les acteurs classiques de l'aide au développement ont naturellement un rôle moteur à jouer, par exemple la Banque Mondiale, les banques régionales de développement,

les agences nationales de développement. J'insisterai ici plus sur les acteurs innovant dans ce secteur jusqu'à présent plutôt dominé par les grands acteurs financiers ou corporate.

- Business classique ou Social business : plusieurs solutions évoquées peuvent être conduites comme des social business, dont le but n'est pas la maximisation du profit mais la recherche d'un impact social. Il faut distinguer deux types d'acteurs : (1) les opérateurs locaux (par exemple les opérateurs de kiosques à eau ou fabricants de filtres) qui doivent être des entreprises à but lucratif pour attirer les entrepreneurs capables de prendre des risques, et (2) les organisations qui doivent développer ces réseaux d'opérateurs (en leur apportant technologie, financement, formation...) qui ne peuvent être que des 'social businesses'.
- Microfinance : Les institutions de microfinance peuvent d'une part financer la connexion aux réseaux (environ 200 USD) mais aussi les entrepreneurs locaux (pour des montants ne dépassant pas quelques milliers de dollars). Par ailleurs, elles peuvent être aussi associées à la distribution d'équipement (filtres, comprimés) et à l'éducation des clients. Cette diversification suppose une adaptation de leur business model et un personnel dédié à ce type de produits.
- Impact investing : développement depuis 10 ans de ce type de fonds spécialisés, qui visent un rendement modéré mais une maximisation de l'impact social. Environ 200 fonds dans le monde dont la moitié dans la microfinance, plus de 10 Mrd USD d'actifs sous gestion. Ce secteur est en forte croissance en raison de la demande forte des clients privés, et Genève est un centre mondial d'impact investing. Un rapport de JP Morgan de 2010 estime que l'impact investing pourrait peser plus de 500 Mrd USD dans les 10 prochaines années. Ce chiffre est toutefois basé sur une estimation des besoins de financement, faisant l'hypothèse que des entrepreneurs existent. La difficulté des fonds existants à identifier des projets méritant d'être financés montre que cette hypothèse est loin d'être validée...
- Philanthropie : il ne s'agit pas ici de l'aide d'urgence (par exemple reconstruction d'Haïti) mais de programmes structurés dans le long terme, en particulier pour financer des études de terrain, pour financer des programmes massifs de social marketing (de l'ordre de USD 1 par personne) nécessaires pour créer une véritable demande, ainsi que l'éducation à l'hygiène.
- Grandes entreprises : des entreprises comme Veolia ou Suez Environnement ont lancé des projets d'expérimentation, comme Veolia au Bangladesh avec le groupe Grameen, ou Suez en Indonésie. Ces programmes font partie des actions de responsabilité

sociale de l'entreprise, tout en restant dans le cœur de métier de celle-ci. Même si ces programmes ne constituent qu'une fraction minime de leur activité, il faut saluer cette tendance à expérimenter des modèles innovants avec des entrepreneurs sociaux. Le rapport d'Hystra recommande la création d'une BoP Utility, à capitaux hybrides (privé /public) pour développer des mini-réseaux, qui peuvent constituer une opportunité supplémentaire pour les grandes entreprises du secteur.

- Communautés locales : Un proverbe africain dit que la main qui donne ne doit pas être plus élevée que la main qui reçoit. Les projets d'aide au développement ont souvent souffert d'un manque d'enracinement dans les communautés locales. Les grands acteurs comme Suez ou Veolia l'ont compris, qui font appel à des anthropologues et pas seulement à des experts techniques ou financiers, pour s'assurer du soutien des communautés concernées.

Quelques remarques conclusives

L'accès gratuit à l'eau relève d'une utopie platonicienne. Comme vous l'avez justement remarqué dans le colloque précédent, l'eau a un coût. Il faut sortir de la caverne platonicienne pour entrer dans le monde d'Aristote ou encore de Leibnitz, « le meilleur des mondes possibles ». La question est de savoir qui doit supporter les coûts et quel est le juste prix : faut-il faire payer les usagers des zones riches pour permettre de donner l'eau aux pauvres ? L'Etat doit-il subventionner les tarifs ? Mais que faire si l'Etat n'a pas de budget dédié et est sous surveillance du FMI ?

Il ne s'agit donc pas de choisir entre un bien et un mal (l'eau gratuite comme un bien, l'eau payante comme un mal) mais de choisir entre un moindre mal (l'eau payante mais à petit prix) ou un mal plus grand (voir mourir son enfant de dysenterie, payer cher des médicaments, acheter de l'eau en bouteille à un euro le litre).

Les débats éthiques dans le domaine de l'eau rejoignent les débats que nous connaissons depuis quatre siècles dans le domaine de la microfinance. A la suite de la fondation des premiers Monts de piété en Italie 1462, un débat dans l'Eglise pendant cinquante ans a confronté les Dominicains et les Franciscains sur la question de savoir s'il était légitime que les Monts de Piété prêtent aux pauvres avec un taux d'intérêt. En 1515, le concile de Latran et le pape Léon X ont tranché : il est légitime de faire payer un taux d'intérêt aux pauvres, mais le niveau du taux d'intérêt doit rester raisonnable.

Le débat qui a lieu dans la microfinance sur le niveau des taux d'intérêt depuis quatre siècles peut éclairer le secteur de l'eau pour sortir de la caverne platonicienne et permettre un accès à l'eau au plus grand nombre.

Swiss Fresh Water SA, d'un projet à la réalité

Résumé de la présentation Power Point

Renaud de Watteville, fondateur de SFW SA

L'an dernier, R. de Watteville nous présentait le projet Swiss Fresh Water. Aujourd'hui, il est en passe de devenir réalité : un projet pilote est en cours au Sénégal.

Le principe du système proposé par Swiss Fresh Water SA est basé sur un dessalement par osmose inverse et par une installation simple.

C'est un système de dessalement low cost et décentralisé qui est basé sur 2 axes:

1. Une machine adaptée à l'utilisateur final :
 - avec des panneaux solaires
 - 90 l/h d'eau potable, soit jusqu'à 2000 l/jour.
2. Un concept d'entretien de proximité est assuré :
 - Proactif grâce à la télémétrie.
 - Générant de nombreux emplois.
 - Machine vendue avec un abonnement d'entretien.
 - Machine garantie aussi longtemps que l'entretien est fait.

Ce système garanti une eau de première qualité. En effet, le système élimine:

- Bactéries, Virus.
- Fluor, arsenic, métaux lourds:
- Sels.

Et l'eau est testée en laboratoire selon des normes de l'OMS :

- Lors de la sortie d'usine des machines, en Suisse
- Avant la mise en service, par un laboratoire local.

Ce système a donc un impact sur les maladies comme :

- Diarrhée, Choléra,
- Fluorose,
- Hypertension, etc.

Il s'agit d'un système pérenne, au coût adapté.

Aujourd'hui, il se vend localement tous les jours de l'eau pour une qualité souvent incertaine :

- En vrac : 2.1 centimes d'euro/l.
- En sachet: 20 centimes d'euro/l.
- En bouteille : environ 1 euro/l.

L'eau SFW est proposé à :

- 2.1 centimes d'euro/l pour une eau de première qualité .

Ce prix inclut :

- 1/3 pour l'entretien ;
- 1/3 pour la location ;
- 1/3 pour les salaires locaux, soit un centre de profit pour chacun.

| Le projet | Aujourd'hui | Demain |
|-----------------------------------|---|--|
| 50 litres /h, 1000 litres/jours | 90 l/h, 2'000 litres / jours | |
| 0.7 centimes / litre (sur 10 ans) | 0.3 centimes / litre (sur 10 ans) | |
| | Une équipe de 10 personnes | |
| | 2 machines depuis juin 2011 au Sénégal | Le succès de la première étape génère une grande demande : le delta du Sine Saloum, ce qui correspond à 300'000 personnes réparties en 397 villages. |
| | 12 machines installées en avril 2012 à Djirnda, Maya, Fambine, Bassoul au Sénégal | Potentiel : 600 machines |
| | Une fois amortie, la machine est donnée à la Fondation Access To Water qui la louera gratuitement, dans le cas du Sine Saloum | La machine sera louée aux villages en deux étapes : les 4 premières années, le loyer inclura l'amortissement de la machine et son entretien, dès la 5 ^e année, le prix du loyer baissera de moitié et ne tiendra compte que de l'entretien. |

Eau, besoin vital et Justice Globale : la quête du « juste prix »

Résumé de la présentation Power Point

Paul H. Dembinski, prof. à l'Université de Fribourg, Directeur de l'Observatoire de la Finance – www.obsfin.ch

1. Le « marché » de l'eau aux Etats-Unis :

- Le coût du maintien des infrastructures d'approvisionnement : 29 milliards de USD.
- Le chiffre d'affaire de l'eau en bouteilles : 21 milliards USD. Soit un rapport de 40-60% en termes de valeur.
- En volume : 200 mille litres/habitant/an aux USA (mais 50 mille en Allemagne – UNDP, 2006), contre 120 litres d'eau en bouteilles.

L'eau potable est un bien « paradoxal » dans les pays du Nord, à la fois un bien de luxe et un bien de toute première nécessité. Aux USA, le prix d'un litre d'eau en bouteille est 1700 fois plus élevé que celui de l'eau courante. En Europe ce rapport pourrait être nettement inférieur (de l'ordre de 400).

2. Le prix du marché

Pour la pensée économique dominante, le prix du marché est seul « vrai ». La question de justice est évacuée en tant que telle, seule la justice du contrat marchand est reconnue. L'idée centrale est celle de la concurrence qui discipline les trop gourmands d'un côté et les trop pingres de l'autre.

Les coûts de filtrage augmentent avec la pollution.

Dans les pays de l'OCDE, le chiffre d'affaires de l'eau en bouteille explose (selon certaines sources + 15% par année) – le prix ne semble pas une barrière. Il en résulte un business extrêmement lucratif – mais les chiffres sont noyés dans ceux des conglomérats (Danone, Nestlé etc.).

Selon cette approche, les autorités de concurrence devraient veiller au bon fonctionnement de la discipline du marché.

3. L'idée du « juste prix »

La tradition chrétienne véhicule le concept du « juste prix ». Le prix n'est pas seulement une « mécanique », il a toujours une composante « éthique », même s'il n'est pas réglementé.

Toute transaction implique la responsabilité aussi bien de l'acheteur que du vendeur. La justice n'étant pas seulement commutative, elle peut aussi avoir une dimension

distributive qui peut impliquer la réglementation du prix, voire une dimension redistributive plus forte (taxation).

L'idée médiévale du « *justum pretium* » est qu'il doit assurer une « vie digne » aux deux échangeurs et qu'il doit donc préserver la communauté de l'éclatement, par l'exclusion de certains, de l'accès à l'essentiel.

4. Vers le « juste prix »

Les défis et les problèmes :

- Danger de la manipulation insidieuse de l'accès à l'eau potable dans les villes (qualité et quantité) pour « forcer » l'achat d'eau. P. ex. avez-vous regardé les robinets dans les lavabos des stations service des autoroutes et des édifices publics ? Impossible de remplir un récipient. Cela peut exiger une politique publique.
- La surveillance des niveaux des bénéficiaires – une question de discipline du marché et du jeu de la concurrence. Les dangers des méfaits du « branding » de l'eau ne sont pas grands tant que l'accès à l'eau courante reste garanti.
- Dans la perspective des inégalités d'accès à l'eau potable entre le Nord et le Sud, la quête du « juste prix », ou plutôt des justes prix, devrait impliquer une « auto-taxation » du consommateur et du producteur, voire une taxation publique de l'eau en bouteilles (au Nord comme au Sud) – un genre d'impôt de solidarité - pour financer des infrastructures d'accès à l'eau courante dans les pays en développement ; des fonds de micro-crédit qui aident à la mise en place de solutions adaptées au niveau local (pour un bien de « luxe » une taxe de 10% ne devrait pas poser de problèmes) ; la mise en place d'un accord entre les grands acteurs du marché mondial serait très importante.
- Empoigner le danger de la « financiarisation » des ressources d'eau – transformation en actifs financiers - à cause des coûts liés à la pollution.

Eau, besoin vital et Justice Globale

Résumé par W4W de l'intervention de SAR Prince El Hassan bin Talal de Jordanie, Président du West Asia-North Africa Forum (WANA)

Introduction

SAR le Prince el Hassan rappelle qu'au siècle dernier, la population du monde a triplé tandis que la demande en eau a été multipliée par six¹. Il souligne que dans le monde arabe, 300 millions de personnes pourraient, d'ici à 2025, devoir vivre avec 500m³ seulement par an et par tête, quantité en-dessous du seuil de pauvreté hydrique, considéré habituellement comme représentant 1000 m³ par an et par tête.

W.I.S.E.

Pour se rappeler des défis pour l'eau comme besoin vital qui doivent être relevés, SAR Prince El Hassan propose les quatre lettres du mot anglais W.I.S.E pour « sage ». Il déclare :

- **W** pour « Water management and Technology ». Il s'agit de mettre en place un système de gestion et de technologie pour l'eau pour minimiser les pertes et stimuler le débit d'eau des surfaces et des sous-bassins internationaux. Le slogan réversible « eau pour les gens et les gens pour l'eau s'applique ».
- **I** pour « Imbalance in the Population-Resources Equation ». De grands déséquilibres de cette équation « population-ressources » existent dans la plupart des pays de la région entraînant des contraintes hydriques dans les sociétés respectives et la pauvreté au niveau des ressources énergétiques indigènes. Une douloureuse combinaison de pauvreté en eau et en énergie existe dans de nombreux Etats de la région, tandis que d'autres jouissent d'un excès des deux ressources.
- **S** pour « Social and Economic Development » qui comprend la distribution des avantages du développement. Les revenus doivent être accrus pour permettre aux consommateurs de payer le coût réel des services de l'eau. Le slogan « eau pour le développement et développement pour l'eau » s'applique aussi.
- **E** pour « Energy and Conservation of the Environment ». L'eau et l'énergie sont indissolublement liées. Il est possible de générer de l'énergie à partir de chutes d'eau et, à l'inverse, de générer de l'eau potable à partir de l'eau salée grâce à l'apport d'énergie. L'eau est nécessaire pour un environnement propre et ce dernier est nécessaire pour l'eau. Deux slogans

réversibles « l'eau pour l'énergie et l'énergie pour l'eau » et « l'eau pour l'environnement et l'environnement pour l'eau » s'appliquent ici.

Si nous sommes sages, une voie pour la paix pourrait s'ouvrir. Pour cela nous devons dépasser nos frontières géographiques et chercher à coopérer, pour trouver une solution sous la forme d'une stratégie pour l'avenir.

Processus d'Helsinki

SAR Prince El Hassan propose de s'inspirer, pour une telle stratégie, du processus d'Helsinki de 1975 avec les pôles « sécurité », « économie, sciences, technologie et environnement », et « l'humanitaire et ses corollaires information, éducation et culture ».

Eau comme droit humain

Puis le Prince El Hassan rappelle la décision de l'Assemblée Générale de l'ONU de 2010 conférant à l'eau le statut de « droit humain ». Il mentionne cinq arguments qui ont inspiré cette résolution. Citons-le :

1. Reconnaître un droit à l'eau encourage la communauté internationale et les gouvernements à réunir leurs efforts pour assurer les besoins en eau de base de leurs populations.
2. Reconnaître un droit à l'eau invite à définir des obligations et des responsabilités au niveau national et international. Le représentant du PNUD, Richard Jolly a affirmé : « Porter l'attention sur le droit humain à l'eau potable n'est pas seulement souligner son importance. C'est fixer une priorité dans les droits économiques et sociaux, il met en évidence les obligations des Etats signataires d'assurer l'accès à ces droits, comme il fixe les obligations des Etats parties à apporter un secours tant international que national.
3. Reconnaître le droit à l'eau maintient l'attention sur le déplorable état de la gestion de l'eau dans beaucoup de parties du monde.
4. Reconnaître le droit à l'eau permet de focaliser l'attention sur le besoin d'entreprendre des actions en cas de litiges concernant le partage de l'eau et de résoudre ces conflits sur ce partage en identifiant quel est le minimum d'eau à allouer pour toutes les parties d'un bassin versant.
5. Reconnaître le droit à l'eau permet de fixer des priorités en matière de politique pour l'eau. En particulier, l'allocation des besoins minima en eau devrait être

1 <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/EPLP-051.pfd>

prioritaire sur toute décision de gestion et d'investissement dans le domaine de l'eau.

Gestion de l'eau et religion

La gestion de l'eau aux Etats-Unis résulte, dans une large mesure, de la tradition chrétienne, ce qui s'est traduit comme base pour la question des ressources transfrontalières. Ce présupposé vise à faciliter la comparaison entre les points de vue judéo-chrétiens et les points de vue islamiques.

SAR le Prince El Hassan rappelle qu'en tant que modérateur de la conférence mondiale des religions pour la paix, il a travaillé avec neuf familles de croyants.

Dans une large mesure, la gestion de l'eau relève de l'Etat. Aux Etats-Unis, le 1^{er} amendement fixe la séparation entre l'Eglise et l'Etat : « Le Congrès américain n'édicterait aucune loi imposant une religion ou interdisant son exercice ». Le monde islamique suit d'autres voies. Dans l'islam la loi divine est suprême et les lois de l'Etat reflètent cette vision. Certains cercles d'un islam libéral prônent la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans un avenir proche ce débat pourrait jouer un rôle toujours plus important.

Pour comprendre la gestion de l'eau selon l'islam, il faut se référer aux explications de Naser Faruqi dans l'ouvrage collectif « la gestion de l'eau dans l'islam »² le chapitre 1 du management de l'eau dans l'islam.

1. L'eau est considérée comme un lien social, un don de Dieu permettant le maintien de la vie ;
2. L'eau appartient à l'ensemble de la communauté et n'appartient à aucun individu ;
3. La première priorité de l'usage de l'eau est l'accès à l'eau potable en quantité et qualité suffisante pour maintenir la vie humaine, et tout être humain a le droit à cette exigence de base ;
4. La deuxième et la troisième priorité est l'eau pour les animaux et pour l'irrigation ;
5. L'humanité est le gérant de l'eau sur la terre ;
6. L'environnement (tant la flore que la faune) a un droit légitime à l'eau et il est vital de protéger l'environnement en réduisant la pollution. Les individus, les entreprises et les Etats sont responsables pour le dommage qu'ils ont causé à l'environnement, d'une part, ou aux droits environnementaux, d'autre part, qui comprend les droits à l'eau ;
7. Les ressources en eau doivent être gérées et utilisées de façon durable ;

8. La gestion durable et équitable de l'eau dépend en fin de compte, des valeurs universelles comme l'équité et le respect des autres ;
9. L'eau est considérée comme un don de Dieu pour toute la communauté. L'aridité qui existe dans le monde islamique conduit naturellement à la préservation de l'eau qui, de fait, est une idée centrale pour l'islam. Bien que l'eau n'appartienne à personne, il incombe de couvrir les coûts des services d'adduction d'eau. En même temps il incombe aux gouvernements d'assurer un rapport équitable entre le prix et le service³ ;
10. « Intendance (custodianship) » et « gérance (stewardship) » expriment un sens de responsabilité à l'égard des ressources comme l'eau. Ces concepts recouvrent la gestion durable de la ressource naturelle et la gestion de la ressource naturelle selon les compétences (pour tenir compte des valeurs locales et des communautés plus larges) tant pour le présent que pour le futur.

Pour conclure, le Prince El Hassan rappelle que le thème du 4^e forum de WANA⁴ est l'identité et a mis au centre de ses réflexions le concept de HIMA (tiré de l'acadien, langue parlée il y a plus de cinq mille ans), celui de l'amour pour l'environnement naturel et humain, fondement pour la dignité humaine, pour la justice pour l'eau et pour l'environnement.

² BISWAS, Asit, K, FARUQUI, Naser-I, BINO, Murad, J, La gestion de l'eau selon l'islam, Karthala Editions, 2003, chapitre 1.

³ Water Management in Monotheistic Religions : <http://www.ce.utexas.edu/prof/mckinney/ce397/Topics/Religion-Clark.pdf>

⁴ WANA : West Asia-North Africa Forum qui eut lieu le 1^{er} juin 2012 à Amman (Jordanie)

Discussion générale

Résumée par Christophe Stucki, membre du W4W

A la suite des communications de l'après-midi, une discussion nourrie s'est engagée sous la conduite du prof. **F. Dermange**.

Pour lancer la discussion, il pose la question de savoir si Nestlé a trouvé la bonne solution, en proposant 20 litres par jour gratuits pour tous et rendant payante la consommation qui dépasse cette limite ?

Le prof. **P. Dembinski** ne répond pas directement à la question et déclare : aujourd'hui, l'eau potable est pratiquement gratuite dans l'hémisphère nord. Est-ce qu'un doublement du prix serait accepté ? On connaîtrait des difficultés dans plusieurs secteurs de l'économie, l'agriculture, certaines industries notamment, mais il n'y aurait pas de révolution.

F. Dermange réplique que la question du besoin d'eau ne se pose pas dans la partie nord, mais au sud. Est-ce que la thèse paraît bonne, tout en sachant qu'il n'existe pas un vrai marché ?

Mettre un tel système en place reviendrait à imposer un système totalitaire au monde sans concurrence, réplique **P. Dembinski**. Un régulateur à la tête fixerait le prix. Mais attention au marché noir.

Mme **A. Baillat** de WaterLex change de sujet et dit qu'aujourd'hui, 90% des eaux usées ne sont pas traitées. Mais vu la richesse en matière récupérable et d'énergie potentielle, n'y aura-t-il pas, à l'avenir, une razzia sur ces matières et l'énergie et, par conséquence, une augmentation énorme du prix de l'épuration ?

D'après **P. Dembinski**, il n'y a actuellement aucun signe visible sur les marchés financiers dans ce sens.

M. **S. Ramseier** pense que la récupération des matières serait certainement très chère et donc pas intéressante économiquement pour le moment. Une valorisation serait possible dans la partie nord du globe. Cependant, il vaudrait mieux mettre l'accent sur une amélioration de l'épuration afin d'éliminer les microbes, bactéries ainsi que le phosphore.

Le prof. **A. Petit-Pierre** revient sur le terme « marché de l'eau ». Elle prétend que s'est absurde d'en parler. Il n'y en a tout simplement pas au niveau global. C'est souvent des marchés limités et captifs, liés à un réseau de distribution qui fonctionne mal ou pas. Mais comment

fixer alors le prix de l'eau ? Le prix doit être fonction de l'impact environnemental en application du principe pollueur/payeur et en considérant toute la chaîne d'utilisation jusqu'au rendu à la nature. L'eau épurée doit rester ou redevenir une ressource qui entre à nouveau dans le circuit.

Ch. Häberli estime que la règle de distribution d'eau aux ménages en Afrique du Sud, à savoir 6 m³ gratuits et le surplus payant, est intéressante, en tout cas meilleure que de taxer la Vittel d'un centime supplémentaire.

R. de Watteville explique que le vrai concurrent de Nestlé n'est pas la carafe d'eau, mais le Coca-Cola. Au restaurant, on n'a plus la culture de la carafe. Or notre eau potable a un très bon goût. Dans les pays du sud, elle est souvent infecte, car trop chlorée. Il y aurait certainement moins de consommation d'eau en bouteille, si elle était correctement traitée.

E. Fiechter trouve qu'on se focalise trop, actuellement et notamment dans les médias, sur l'eau en bouteille. Il ne s'agit pas de culpabiliser les consommateurs, mais plutôt de les éduquer à boire l'eau du robinet et à ne pas gaspiller cette ressource vitale.

Concernant une autre forme de gaspillage, les pertes d'eau dans les réseaux, **S. Ramseier** donne les chiffres de leur « étanchéité ». Les pertes d'un réseau sont à considérer en rapport avec la longueur du réseau des conduites et du volume consommé. A Genève, les pertes se chiffrent à 7-8%. Un bon résultat.

Il ajoute que la fabrication d'une bouteille d'eau minérale provoque environ 60% de pertes. Certes, la grande partie retourne dans le circuit.

A Genève, les SIG fournissent le m³ d'eau fraîche au robinet pour CHF 3.50, même à minuit ajoute-t-il.

E. de Lutzel déclare que l'agriculture qui consomme environ 70% de l'eau potable mondiale, surexploite souvent les nappes phréatiques, nappes qu'il faut régénérer. C'est surtout la production de viande bovine qui exige ces quantités énormes. **S. Ramseier** précise que le 90% de l'eau absorbée par l'agriculture sort du circuit, tandis que la consommation des ménages retourne pratiquement à 100% dans le circuit.

Pour **F. Dermange**, il faut tenir compte des besoins de l'agriculture. Est-ce qu'il serait possible d'établir une typologie des consommations et adapter petit à petit certaines habitudes de consommation ?

Un forum comme celui de Marseille est là pour nous rendre attentifs aux conséquences de nos habitudes et comportements, ajoute E. Fiechter. On revient à la question de communication d'indicateurs pertinents et à l'éducation de la future génération à ces problématiques.

La suite de la discussion est consacrée à la justice globale.

A. Baillat rend attentif aux deux dimensions de la justice. Le droit à l'eau potable comporte deux dimensions : normative (droit à une certaine quantité, qualité d'eau potable pour les usages personnels et domestiques) et procédurale (droit à l'information et à la participation des communautés concernées par des projets d'infrastructure d'eau). Les obligations procédurales du droit à l'eau soulèvent la nécessité d'un renforcement des capacités des populations locales pour que la participation soit effective et que les négociations des élus locaux avec les multinationales se fassent dans un rapport de forces équilibré. La Banque mondiale et les autres banques de développement intègrent de plus en plus cette dimension de participation « effective » dans leurs politiques d'investissement. Les investisseurs privés portent aussi davantage d'attention à la participation et à l'implication des populations locales dans leurs projets d'infrastructure d'eau avant leur mise en œuvre (notant qu'ils ont plus de la chance d'être pérennes).

E. Fiechter se demande si l'application de la justice dite distributive, telle que décrite par Rawls, pourrait nous approcher de la justice globale ? F. Dermange rappelle la pensée de Rawls. L'amélioration du sort des plus favorisés est légitime, à condition qu'elle aille de paire avec une amélioration du sort des défavorisés.

Mais le grand philosophe pense plutôt que la justice globale n'existera jamais parce que l'ensemble des peuples du monde ne partage pas les mêmes valeurs. Or ce partage est la condition *sine qua non* pour que les règles contraignantes et les traités internationaux soient acceptés par tous.

L'enjeu d'aujourd'hui est le suivant : est-ce que la répartition et l'accès à l'eau sont liés à la dignité humaine globale, ou si on n'adhère pas à cette thèse et on écarte la question de la dignité, faudrait-il alors régler tous ces problèmes à l'intérieur et entre les Etats ?

D'après **A. Baillat**, il serait nécessaire d'avoir une véritable organisation internationale en charge des questions d'accès à l'eau. Le Forum mondial de Marseille, bien que rassemblant de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, n'a pas la légitimité d'une organisation internationale créée sous l'égide des Nations Unies. Est-ce que la conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement de Rio+20 saura répondre à ce défi ?

est-ce que nous allons vers la création d'une organisation internationale de l'environnement pouvant prendre des décisions contraignantes en matière de gouvernance des ressources en eau ?

B. Girardin insiste en conclusion sur trois aspects :

- L'approche juridique doit conjuguer droit avec responsabilité, les deux sont inséparables.
- L'approche régionale (ne pas confondre avec locale) paraît plus réaliste et plus positive que l'approche mondiale, mais on est en manque d'outils.
- L'approche prix doit définir un vrai prix qui internalise les coûts externes et qui prenne en compte aussi le long terme, ainsi que le ré-investissement. Sur cette base il deviendra possible de comparer efficacement les processus de traitement et de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux polluées et d'en connaître le vrai prix.

Liste des participants

(d'accords de laisser leurs coordonnées)

| Nom | Prénom | Adresse e-mail | Activité principale et/ou profession |
|-----------------------|--------------|---------------------------------------|--|
| BADR | ZERHDOUD | badr.zerhdoud@graduateinstitute.ch | Juriste. Post-doctorant Université de Genève |
| BAILLAT | ALINE | a.baillat@waterlex.org | Water Lex (centre de recherche et de conseil sur le droit à l'eau et à l'assainissement) |
| BALET | ANNIE | me.balet@sunrise.ch | Dr en biologie |
| BARRAS | JEANNE | | Economiste |
| BENES | Dorothea | dbenes@bluewin.ch | Interprète |
| BENES | Josef | jbenes@bluewin.ch | Pasteur |
| BERSET | KATIA | katia_berset@hotmail.com | Assistante du Prof. Veuthey |
| BERTINI | NORKELI | norkeli.bertini@bluewin.ch | Etudiante en droit à UniGE |
| BOISSON DE CHAZOURNES | LAURENCE | Laurence.BoissonDeChazournes@unige.ch | Professeur de Droit international public à UniGe |
| BOUCA DA SILVA | ELSA | boucada5@etu.unige.ch | Etudiante en droit à l'Université de Genève |
| DE LUTZEL | EMMANUEL | emmanuel.de.lutzel@bnpparibas.com | Responsable micro-finance Groupe BNP Parisbas |
| DE WATTEVILLE | RENAUD | r.dewatteville@swissfreshwater.com | Fondateur de Fresh Water |
| DELBAO | BOUKAR | delbaob8@etu.unige.ch | Etudiant à l'UniGE |
| DEMBINSKY | PAUL H. | dembinski@obs.fin.ch | Professeur à l'Université de Fribourg, Observatoire de la Finance |
| DERMANGE | FRANCOIS | francois.dermange@unige.ch | Professeur d'éthique à la Faculté de théologie de Genève |
| DORSAZ | FRANCOISE | fdorsaz@bluewin.ch | Avocate |
| EL BACHIRI | LEILA | leila.el.bachiri@? | Foundation for Interreligious and Intercultural Research and Dialogue |
| EVOLA | VITO | evola1@etu.unige.ch | Foundation for Interreligious and Intercultural Research and Dialogue |
| FIECHTER | ERIC | eric@fiechter.name | Avocat |
| FIECHTER | GWENDOLINE | gwendoline@fiechter.name | Médecin |
| FIECHTER-WIDEMANN | EVELYNE | etude@fiechter.name | Avocate, fondatrice du W4W |
| FORNEY | JEAN-JACQUES | jjacques.forney@bluewin.ch | Physicien et Anc. Directeur du Collège de Saussure |
| GEORGES | NAËL | nael.georges@yahoo.fr | Foundation for Interreligious and Intercultural Research and Dialogue |
| GIOVANELLI | FLAVIA | flavia.giovannelli@fer-ge.ch | Journaliste (Fédération des entreprises romandes) |
| GIRARDIN | BENOIT | benoit.girardin@hotmail.com | Professeur d'éthique politique à la Geneva School of Diplomacy |
| GORSBOTH | MAIKE | mgo@wcc--coe.org | Responsable EAU au COE (Conseil œcuménique des Eglises) |
| GRANGE | BLAISE | | |
| GROS | GUILLAUME | guillaume.gros@ymail.com | Avocat |
| HAEBERLI | CHRISTIAN | haeberlich@bluewin.ch | Dr en droit, World Trade Institute (WTI), Berne |
| HAROON-PEREZ | MARIA-ISABEL | maria-isabel.Haroon@unige.ch | Etudiante à l'Université de Genève |
| HASSAM | NAWAL | nawal_wawa31@hotmail.com | Etudiante en droit |

| | | | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------------|---|
| HRH Prince EL HASSAN BIN TALAL | | | Chairman of the West Asia-North Africa Forum |
| HUGONIN | PATRICIA | phsoluces@gmail.com | |
| ISSUMO | VALERIE | issumovalerie@yahoo.com | Economiste |
| JAZAIRY | ASSIA | assiajazairy@googlemail.com | Dr en géographie humaine, sciences sociales et politiques |
| JUNDI | MUSTAFA | | |
| KORALL | CLAUDINE | ckorall@fiird.ch | Executive director Foundation for Interreligious and Intercultural Research and Dialogue |
| KYRIACOPOULOS | AGNES | allsopp@bluewin.ch | |
| LEB | CHRISTINA | Christina.Leb@unige.ch | Dr en droit, chargée de recherche à la Faculté de droit de Genève |
| LUPIEN | VALERIE | lupien6@etu.unige.ch | Etudiante à l'Université de Genève |
| MAILLEFER | DANIELLE | danielle.maillefer@bluewin.ch | Consultante |
| NINKOVIC | NINA | Nina_ninkovic@yahoo.com | Doctoral student at the Geneva School of Diplomacy (specialising in global water security issues) |
| NYBORG | MICHALA | nyborg@etu.unige.ch | Etudiante à l'Université de Genève |
| PAVALACHE | ANA-MARIA | apavalache.ro@gmail.com | Master of science HES-SO en Entrepreneurship |
| PAYOT | JEAN-DANIEL | jdpayot@bluewin.ch | Anc. Directeur du CEC André-Chavanne |
| PELLEGRINI | MARIE-LAURE | pellegrin0@etu.unige.ch | Etudiante à l'Université de Genève |
| PEPPARD Z. | CHRISTIANA | cpeppard@fordham.edu | Prof. Fordham University, NY |
| PETITPIERRE | A NNE | anne.petitpierre@bluewin.ch | Professeur à l'Università della Svizzera Italiana |
| PETITPIERRE | GILLES | gilles.petitpierre@bluewin.ch | Dr en droit, Professeur |
| PINÖSCH | MARIE-CHRISTINE | mch.darcq@sunrise.ch | |
| RAMSEIER | STEPHANE | stephan.ramseier@sig-ge.ch | Conseiller scientifique pôle environnemental SIG |
| REGNIER | MICHELE | | Swiss Fresh Water |
| REGNIER | PHILIPPE | william.regnier@hotmail.com | Swiss Fresh Water |
| REICHENBACH | YVES | | |
| RICHARD | CAMILLE | | Etudiante à l'Université de Genève |
| ROCHAT | JELENA | jelena.rochat@yahoo.com | Infirmière |
| RUFFY | VICTOR | victor_ruffy@planet.ch | Ancien conseiller national et représentant de la Suisse au Conseil de l'Europe |
| SANGBANA | KOMLAN | Komlan.sangbana@unige.ch | Assistant à l'UniGE (plateforme pour le droit international de l'eau) |
| SCHAEFER | OTTO | otto.Schaefer@sek-feps.ch | Pasteur (FEPS) |
| SCHMID | VERENA | ve.schmid@bluewin.ch | Avocate |
| SCHWAB | FREDERIQUE | frederique.schwab@gmail.com | Avocate |
| SCHWARZ | SUZANNE | | Dr en droit, Avocate à Bâle-Ville |
| SCHWEINGRUBER | MARC | maro.schw@bluewin.ch | |

| | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------|--|
| SHUBBER | ZAKI | zschubber@gmail.com | LLM candidate in Water Governance and Conflict Resolution IHP-HELP Centre for Water. University of Dundee (Scotland) |
| SOMMARUGA | CORNELIO | cornelio.sommaruga@bluewin.ch | Anc. Président du CICR |
| STAHL GRETSCH | LAURENCE-ISALINE | isaline.stahl@bluewin.ch | Responsable du Musée d'Histoire des Sciences de Genève |
| STUCKI | CHRISTOPH | stucki@geneva-link.ch | Président d'UNIRESO |
| STURM | MARIE-LAURE | mlsturm@bluewin.ch | Juriste |
| VACHICOURAS | GARY | gvachicouras@yahoo.com | Dr. en théologie et en biologie. Conseiller scientifique à la Fondation Hardt |
| VEUTHEY | MICHEL | m.veuthey@mac.com | Professeur UniGe |
| VON GUNTEN | CHIARA | Chiara_vongunten@zyen.com | Economiste |
| VOUSINAS | CATHERINE | cath.voutsinas@bluewin.ch | Avocate |
| WEISSBRODT | BERNARD | bweissbrodt@bluewin.ch | Journaliste (www.aqueduc.info) |
| ZWAHLEN | JEAN | | Senior advisor for Asia, UBP |
| | | | |





De gauche à droite : Ch. Haeberli, L.-I. Stahl Gretschi, E. Fiechter-Widemann, G. Vachicouras, S. Ramseier, Ch. Peppard et B. Girardin.